



Commission
européenne



KIT DE SUPPORT POUR LA VISIBILITÉ DE L'UE

2021-2027 Livre de la marque destiné aux autorités de gestion
et aux bénéficiaires de projets

*Politique régionale
et urbaine*

Manuscrit achevé en juin 2022

Édition révisée

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Union européenne, 2023



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39, <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2011/833/oj?locale=fr>).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation auprès des titulaires de droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur des éléments figurant aux pages 61 et 62 de la présente publication.

PDF ISBN: 978-92-76-60163-0 | doi:10.2776/15363 | KN-04-22-270-FR-N



Table des matières

Table des matières

1	Introduction	5
2	Dispositions juridiques	8
3	Emblème de l'UE et déclaration de financement	15
4	Éléments visuels physiques	23
	4.1 Panneaux d'affichage et plaques	25
	4.2 Affichages imprimés ou électroniques	36
	4.3 Vignettes	43
5	Exigences concernant Interreg et NextGenerationEU	45
6	Éléments visuels pour la communication en ligne	48
	6.1 Sites internet	49
	6.2 Médias sociaux	50
7	Événements et articles promotionnels	53
8	Typographie et iconographie	56



Introduction

1 Introduction

Faire connaître le soutien de l'Union européenne au moyen d'une identité visuelle commune: simple, claire et cohérente


Améliorer la visibilité de la politique de cohésion est devenu une des grandes priorités au cours des dernières années. Chaque année, les financements accordés au titre de la cohésion soutiennent des milliers de projets en Europe, donnant ainsi forme à la manifestation la plus tangible de l'Union européenne (UE) sur le terrain. Une communication efficace sur ces interventions contribue à mieux faire connaître les avantages que présente l'UE pour la vie des citoyens.


Conformément au règlement portant dispositions communes (RDC), les bénéficiaires de projet sont tenus d'utiliser l'emblème de l'UE dans leur communication pour faire mention du soutien obtenu au titre des programmes de l'UE et contribuer à la visibilité de l'UE sur le terrain.


L'exigence la plus concrète en matière de visibilité et de transparence consiste à placer des panneaux d'affichage, des plaques et des affiches sur le site du projet. Ces éléments, qui fournissent des informations sur un projet donné, permettent d'atteindre sans effort supplémentaire les habitants de la région, les visiteurs et les utilisateurs. En ce sens, il s'agit aussi d'une occasion pour les bénéficiaires de projet de partager des informations sur leurs réalisations.

1 Introduction

Pour aider les bénéficiaires à remplir efficacement les exigences minimales en matière de visibilité, trois outils étroitement liés ont été créés:

 le **[générateur en ligne](#)** permet aux bénéficiaires de créer en quelques étapes simples des fichiers PDF prêts à l'emploi pour des panneaux d'affichage, des plaques et des affiches;

 le **[centre de téléchargement](#)** permet aux bénéficiaires de télécharger l'emblème de l'UE avec les différentes déclarations de financement (financement normal, cofinancement par l'Union européenne, NextGenerationEU et Interreg), à utiliser sur tout type de support de communication, et des vignettes imprimables;

 le présent **livre de la marque** guide les bénéficiaires pour exploiter au mieux les exigences en matière de visibilité. Il se fonde sur le règlement portant dispositions communes, mais il peut être utilisé par tous les bénéficiaires des programmes de l'UE.

Lorsqu'ils utilisent ces outils, les bénéficiaires des programmes de l'UE respectent les exigences minimales en matière de visibilité établies dans le RDC. La conception des différents éléments de visibilité est simple pour qu'ils puissent être utilisés dans divers contextes. Ainsi, ces outils contribuent à la visibilité du soutien de l'UE aux réalisations locales ainsi qu'à la transparence, et permettent aux bénéficiaires de projet de se concentrer sur d'autres actions de communication.



Dispositions juridiques

2 Dispositions juridiques

Le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 [le «règlement portant dispositions communes» (RDC)] fixe les exigences minimales pour les activités de visibilité, de transparence et de communication dans le cadre de la politique de cohésion.

Il impose aux bénéficiaires, aux autorités de gestion et aux États membres de faire mention du soutien de l'Union européenne sur tous les matériels de communication. L'emblème de l'Union ainsi que la déclaration de financement, qui doivent apparaître sur l'ensemble des produits imprimés et numériques, sites internet, réseaux de médias sociaux et autres produits de communication, constituent un élément important à cet égard.

Article 46 **Visibilité**

Chaque État membre veille:

- a |** à la visibilité du soutien dans toutes les activités concernant les opérations soutenues par les Fonds, en accordant une attention particulière aux opérations d'importance stratégique;
- b |** à ce que les citoyens de l'Union soient informés du rôle et des réalisations des Fonds par l'intermédiaire d'un portail internet unique permettant d'accéder à tous les programmes concernant cet État membre.

Article 47 **Emblème de l'Union**

Lorsqu'ils exercent des activités de visibilité, de transparence et de communication, les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires utilisent l'emblème de l'Union européenne conformément à l'annexe IX.

2021-2027	2014-2020
<p>L'emblème doit toujours être affiché à proximité de la mention «(Co)financé par l'Union européenne» énoncée en toutes lettres.</p> <p>Aucune autre identité visuelle et aucun autre logo ne doivent être utilisés pour mettre en relief le soutien de l'UE.</p>	<p>L'emblème de l'UE doit être accompagné de la mention «Union européenne» et d'une référence au Fonds spécifique.</p>

 Article 50 **Responsabilités des bénéficiaires**

1. Les bénéficiaires et les organismes mettant en œuvre les instruments financiers font mention du soutien octroyé par les Fonds à l'opération, y compris des ressources réutilisées conformément à l'article 62:

a | en fournissant sur le site internet officiel, si un tel site existe, et les sites de médias sociaux du bénéficiaire une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, qui met en lumière le soutien financier de l'Union;

b | en apposant de manière visible une mention mettant en avant le soutien octroyé par l'Union sur les documents et le matériel de communication relatifs à la mise en œuvre d'une opération qui sont destinés au public ou aux participants;

c | en apposant des plaques ou des panneaux d'affichage permanents bien visibles du public, présentant l'emblème de l'Union conformément aux caractéristiques techniques figurant à l'annexe IX, dès que la réalisation physique d'opérations comprenant des investissements matériels commence ou que les équipements achetés sont installés, en ce qui concerne:

- i) les opérations soutenues par le FEDER ou le Fonds de cohésion dont le coût total est supérieur à 500 000 EUR;
- ii) les opérations soutenues par le FSE+, le FTJ, le Feampa, le FAMI, le FSI ou l'IGFV dont le coût total est supérieur à 100 000 EUR;

d | en apposant, en un lieu bien visible du public, pour les opérations ne relevant pas du point c), au moins une affiche de format A3 au minimum, ou un affichage électronique équivalent, présentant des informations sur l'opération qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds; lorsque le bénéficiaire est une personne physique, il veille, dans la mesure du possible, à ce que des informations appropriées soient disponibles, qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds, en un lieu visible du public ou au moyen d'un affichage électronique;

e | pour les opérations d'importance stratégique et les opérations dont le coût total dépasse 10 000 000 EUR, en organisant une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable.

2 Dispositions juridiques

Lorsque le bénéficiaire du FSE+ est une personne physique ou pour les opérations bénéficiant d'un soutien au titre de l'objectif spécifique défini à l'article 4, paragraphe 1, point m), du règlement FSE+, l'obligation énoncée au point d) du premier alinéa ne s'applique pas.

Par dérogation au premier alinéa, points c) et d), pour les opérations bénéficiant d'un soutien du FAMI, du FSI et de l'IGFV, le document qui précise les conditions du soutien peut établir des exigences spécifiques pour l'affichage public d'informations sur le soutien octroyé par les Fonds lorsque cela est justifié pour des raisons de sécurité et d'ordre public conformément à l'article 69, paragraphe 5.

2. En ce qui concerne les fonds pour petits projets, le bénéficiaire respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'article [36], paragraphe 5, du règlement Interreg.

En ce qui concerne les instruments financiers, le bénéficiaire s'assure au moyen des conditions contractuelles que les bénéficiaires finaux respectent les exigences énoncées au paragraphe 1, point c).

3. Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 47 ou des paragraphes 1 et 2 du présent article, et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée.

2 Dispositions juridiques

2021-2027	2014-2020
<p>Un panneau d'affichage et/ou une plaque autorisés pour plusieurs projets sur un seul site.</p> <p>Sanctions jusqu'à 3 % pour non-respect des obligations.</p>	<p>Le bénéficiaire est chargé de placer successivement un panneau d'affichage et une plaque pour chaque opération.</p>



Annexe IX **Communication et visibilité**

1. Utilisation et caractéristiques techniques de l'emblème de l'Union

1.1. L'emblème occupe une place de choix sur tous les supports de communication tels que les produits imprimés ou numériques, les sites internet et leurs versions mobiles, relatifs à la mise en œuvre d'une opération et destinés au public ou aux participants.

1.2. La mention **«Financé par l'Union européenne»** ou **«Cofinancé par l'Union européenne»** figure en toutes lettres à côté de l'emblème.

1.3. La police de caractères à utiliser avec l'emblème peut être l'une des suivantes: Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. L'italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés.

1.4. La position du texte par rapport à l'emblème n'interfère en aucune façon avec l'emblème.

1.5. La taille de la police de caractères utilisée est proportionnée à la taille de l'emblème.

1.6. La couleur de la police de caractères est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond.

1.7. L'emblème n'est ni modifié ni fusionné avec d'autres éléments graphiques ou textes. Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème, ce dernier a au moins la même taille, mesurée en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos. En dehors de l'emblème, aucune autre identité visuelle et aucun autre logo ne doivent être utilisés pour mettre en relief le soutien de l'Union.

1.8. Si plusieurs opérations se déroulent en un même lieu et sont soutenues par les mêmes instruments de financement ou des instruments différents, ou si un financement supplémentaire est octroyé pour la même opération à une date ultérieure, il y a lieu d'afficher au moins une plaque ou un panneau.

2 **Dispositions juridiques**

2 Dispositions juridiques

1.9. Normes graphiques pour l'emblème et définition des coloris normalisés:

A) DESCRIPTION SYMBOLIQUE Sur le fond bleu du ciel, douze étoiles d'or forment un cercle figurant l'union des peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles est invariable, douze étant le symbole de la perfection et de l'unité.

B) DESCRIPTION HÉRALDIQUE Sur fond azur, un cercle composé de douze étoiles d'or à cinq rais dont les pointes ne se touchent pas.

C) DESCRIPTION GÉOMÉTRIQUE L'emblème est constitué par un rectangle bleu dont le battant a une fois et demie la longueur du guindant. Les douze étoiles d'or s'alignent régulièrement le long d'un cercle non apparent, dont le centre est situé au point de rencontre des diagonales du rectangle. Le rayon de ce cercle est égal au tiers de la hauteur du guindant. Chacune des étoiles à cinq branches est construite dans un cercle non apparent, dont le rayon est égal à un dix-huitième de la hauteur du guindant. Toutes les étoiles sont disposées verticalement, c'est-à-dire avec une branche dirigée vers le haut et deux branches s'appuyant sur une ligne non apparente, perpendiculaire à la hampe. Les étoiles sont disposées comme les heures sur le cadran d'une montre. Leur nombre est invariable.

D) COULEURS RÉGLEMENTAIRES Les couleurs de l'emblème sont les suivantes: PANTONE REFLEX BLUE pour la surface du rectangle, PANTONE YELLOW pour les étoiles.

E) REPRODUCTION EN QUADRICHROMIE Si le procédé d'impression par quadrichromie est utilisé, recréer les deux couleurs normalisées en utilisant les quatre couleurs de la quadrichromie. Le PANTONE YELLOW est obtenu avec 100 % de «Process Yellow». Le PANTONE REFLEX BLUE est obtenu en mélangeant 100 % de «Process Cyan» avec 80 % de «Process Magenta». INTERNET Dans la palette web, le PANTONE REFLEX BLUE correspond à la couleur RGB: 0/51/153 (hexadécimal: 003399) et le PANTONE YELLOW à la couleur RGB: 255/204/0 (hexadécimal: FFCC00). REPRODUCTION EN MONOCHROMIE Avec du noir, entourer la surface du rectangle d'un filet noir et insérer les étoiles, toujours en noir, sur fond blanc. Avec du bleu (Reflex Blue), utiliser cette couleur à 100 % pour le fond, avec les étoiles obtenues en négatif blanc.

REPRODUCTION SUR FOND DE COULEUR Au cas où il serait impossible d'éviter un fond de couleur, entourer le rectangle d'un bord blanc, d'une épaisseur égale à un vingt-cinquième de la hauteur du rectangle. Les principes de l'utilisation de l'emblème de l'Union par des tiers sont définis dans un accord administratif avec le Conseil de l'Europe concernant l'utilisation de l'emblème européen par des tiers (JO C 271 du 8.9.2012, p. 5).

2 Dispositions juridiques

2. La licence sur les droits de propriété intellectuelle visée à l'article 49, paragraphe 6, octroie les droits suivants à l'Union:

2.1. utilisation interne, c'est-à-dire droit de reproduire, de copier et de mettre à disposition les matériels de communication et de visibilité pour les institutions et agences de l'Union, les autorités des États membres et leurs employés;

2.2. reproduction des matériels de communication et de visibilité par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie;

2.3. communication des matériels de communication et de visibilité au public par tous moyens de communication;

2.4. distribution des matériels de communication et de visibilité au public (ou de copies de ces matériels) sous toute forme;

2.5. stockage et archivage des matériels de communication et de visibilité;

2.6. cession en sous-licence des droits sur les matériels de communication et de visibilité à des tiers.



Emblème de l'UE
et déclaration
de financement

Association de l'emblème européen à la déclaration de financement

L'emblème et la déclaration de financement de l'Union, que les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires doivent utiliser lorsqu'ils mènent leurs activités de visibilité, de transparence et de communication, sont au cœur de la reconnaissance du soutien de l'UE.

L'emblème de l'Union sera toujours utilisé en association avec la déclaration de financement appropriée: «Financé par l'Union européenne» ou «Cofinancé par l'Union européenne».

Le présent chapitre se concentre sur l'utilisation de l'emblème de l'UE et la déclaration de financement. Les chapitres suivants porteront sur l'utilisation de l'emblème dans le cadre de différents matériels de communication.

La Commission européenne a créé un emblème et des éléments de la déclaration de financement prêts à l'emploi, qui peuvent être utilisés pour tous les matériels de communication. Ils existent dans toutes les langues de l'UE et dans seize autres langues, dans toutes les couleurs et aux formats horizontal et vertical. Les déclarations de financement prêtes à l'emploi peuvent être téléchargées à partir du centre de téléchargement: https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/logos_downloadcenter

Les pages qui suivent présenteront les règles de base concernant la création ainsi que l'utilisation et l'application de l'emblème de l'UE et de la déclaration de financement. D'autres informations sont disponibles dans la brochure sur les lignes directrices opérationnelles sur l'utilisation de l'emblème européen dans le contexte des programmes de l'UE: https://commission.europa.eu/system/files/2021-05/eu-emblem-rules_fr.pdf

3 Emblème de l'UE et déclaration de financement



**Financé par
l'Union européenne**



**Financé par
l'Union européenne**

3.1 Option horizontale



Version positive (*procédé d'impression numérique ou CMJN*)



**Financé par
l'Union européenne**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Version négative



**Financé par
l'Union européenne**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Reproduction monochrome (*procédé d'impression spécifique aux vêtements et aux marchandises ou avec Pantone*)
Si seul le noir est disponible.



**Financé par
l'Union européenne**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Si une seule couleur Pantone est disponible (*Reflex Blue*).



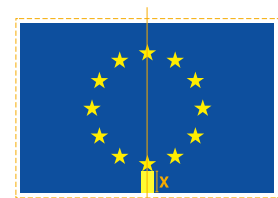
**Financé par
l'Union européenne**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.2 Option verticale



Financé par
l'Union européenne

Version négative

Version positive

(procédé d'impression numérique ou CMJN)



Cofinancé par
l'Union européenne



Financé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Reproduction monochrome (procédé d'impression spécifique aux vêtements et aux marchandises
ou avec Pantone)

Si seul le noir est disponible.



Financé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Si une seule couleur Pantone est disponible (Reflex Blue).



Financé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.3 Exemples d'utilisations

La version verticale et la version horizontale peuvent être utilisées sur plusieurs fonds. Le choix de la couleur de l'emblème et de la déclaration de financement sera fait en fonction du fond imprimé. Parfois, seule l'impression monochrome est possible, auquel cas les bénéficiaires peuvent choisir entre le Reflex Blue et le contour noir. Sur les fonds lumineux, les bénéficiaires peuvent choisir la version positive du logo (déclaration de financement en bleu), tandis que sur les fonds sombres, comme les photos en noir et blanc, la version négative (déclaration de financement en blanc) est le choix idéal.

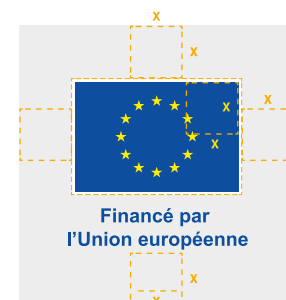


Une bordure blanche est utilisée autour des versions positive et négative de l'emblème de l'UE, le mettant immédiatement en valeur et assurant la visibilité requise. La bordure mesure exactement un vingt-cinquième de la taille de l'emblème de l'UE.

3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.4 Zone de protection

La zone de protection doit rester exempte de textes, de logos et d'images qui pourraient interférer avec elle ou de tout autre élément visuel susceptible de compromettre sa bonne lisibilité.



3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.5 Taille minimale

L'emblème européen doit mesurer au moins 1 cm de haut.

Pour certains articles, comme les stylos, l'emblème peut être reproduit dans une plus petite taille.

Lorsque la déclaration de financement de l'UE est reproduite dans une police de petite taille, nous recommandons vivement de recourir à la version horizontale.



3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.6 À ne pas faire

3.6.1 Ne pas sélectionner une police autre que Arial, Auto, Calibri, Garamond, Tahoma, Trebuchet, Ubuntu ou Verdana.



3.6.2 Ne pas utiliser d'effets de police.



3.6.3 Ne pas ajouter d'autres éléments graphiques.



3.6.4 Ne pas agrandir ni réduire le texte de manière disproportionnée par rapport à l'emblème européen.



3.6.5 Ne pas utiliser des couleurs autres que le Reflex Blue, le blanc ou le noir.



3.6.6 Ne pas modifier les proportions du texte.



3.6.7 Ne pas écrire «UE». Il convient de toujours écrire «Union européenne» en toutes lettres.



3.6.8 Ne pas tout écrire en lettres majuscules.



3 Emblème de l'UE et déclaration de financement

3.6.9 Ne pas remplacer l'emblème européen par le logo de la Commission européenne.



3.6.10 Ne pas remplacer l'emblème européen par tout autre élément graphique.



3.6.11 Ne pas modifier l'emblème de l'UE.



3.6.12 Ne pas ajouter le nom du programme à la déclaration de financement.



3.6.13 Ne pas écrire le nom du programme à côté de l'emblème européen.



3.6.14 Ne pas ajouter d'élément graphique au nom du programme de l'UE.





Éléments visuels
physiques

4 Éléments visuels physiques

Les plaques, panneaux d'affichage, affiches ou affichages électroniques constituent un élément important pour la transparence et la communication du soutien octroyé par les Fonds.

Ces produits de communication physique doivent être clairs, lisibles et placés de manière facilement visible pour le public afin d'atteindre leur finalité: informer les citoyens d'une action donnée qui a reçu le soutien financier de l'UE.

Il est recommandé d'utiliser des dessins simples ainsi que d'éviter de comprimer les informations et d'ajouter trop de logos. Les modèles conçus pour le générateur en ligne, présentés dans les pages suivantes, contiennent des informations pertinentes sur le projet. Les informations fournies dans chaque produit diffèrent légèrement, compte tenu de leurs utilisations différentes.

Le générateur en ligne permet aux bénéficiaires de créer des panneaux d'affichage, des plaques et des affiches prêts à l'emploi en complétant simplement les informations relatives au projet. Même si vous souhaitez créer l'un de ces éléments de communication en partant de zéro, vous pouvez toujours suivre les suggestions présentées dans le présent livre de la marque.

4 Éléments visuels physiques

4.1 Panneaux d'affichage et plaques

Quand utiliser des panneaux d'affichage et des plaques

Les opérations qui sont soumises à l'obligation d'affichage d'une plaque ou d'un panneau d'affichage remplissent les conditions suivantes [article 50, paragraphe 1, point c), du RDC]:

- l'opération comprend un investissement matériel ou l'achat d'équipements;

ET

- le coût total de l'opération est supérieur à:

500 000 EUR pour les opérations soutenues par le FEDER ou le Fonds de cohésion;

100 000 EUR pour les opérations soutenues par le FSE+, le FTJ, le Feampa, le FAMI, le FSI ou l'IGFV.

Si le projet n'entre pas dans la catégorie ci-dessus, voir la section 4.2 «Affichages imprimés ou électroniques».

Les panneaux d'affichage ou les plaques doivent être placés sur le site d'intervention dès le début de la mise en œuvre physique ou de l'achat des équipements. Les plaques et panneaux d'affichage doivent être constitués d'un matériau durable permettant un affichage à long terme. Contrairement à ce qui était le cas auparavant, le RDC ne fait pas de distinction entre panneau d'affichage et plaque. Si un bénéficiaire installe un panneau d'affichage et souhaite le transformer en plaque après la réalisation d'une construction, par exemple, il en a la possibilité, pour autant que la plaque soit installée dès que le panneau d'affichage est retiré.

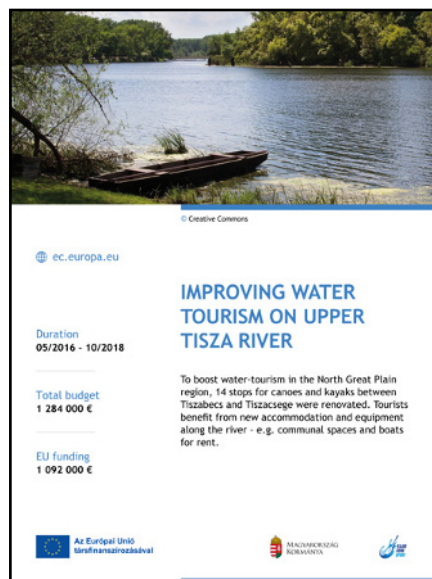
4.1.1 Modèles de panneaux d'affichage

Les modèles de panneaux d'affichage utilisés dans le générateur en ligne fournissent des informations essentielles sur le projet afin de garantir la transparence.

Les panneaux d'affichage sont installés lorsque l'opération comprend un investissement matériel ou l'achat d'équipements et que le coût total de l'opération dépasse les limites spécifiques aux différents Fonds indiquées à la page 10.

Les panneaux d'affichage sont placés à proximité du lieu d'exécution de l'opération, de sorte qu'ils soient facilement visibles par le public.

4 Éléments visuels physiques



4 Éléments visuels physiques

4.1.1.1 Éléments

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

1 Titre

Le «titre» est le nom de l'opération ou son principal objectif. Il devrait être court et avoir du sens pour le public. Évitez autant que possible les acronymes ou le jargon qui ne peuvent être compris sans une connaissance du projet ou du domaine spécifique.

2 Emblème de l'UE et déclaration de financement

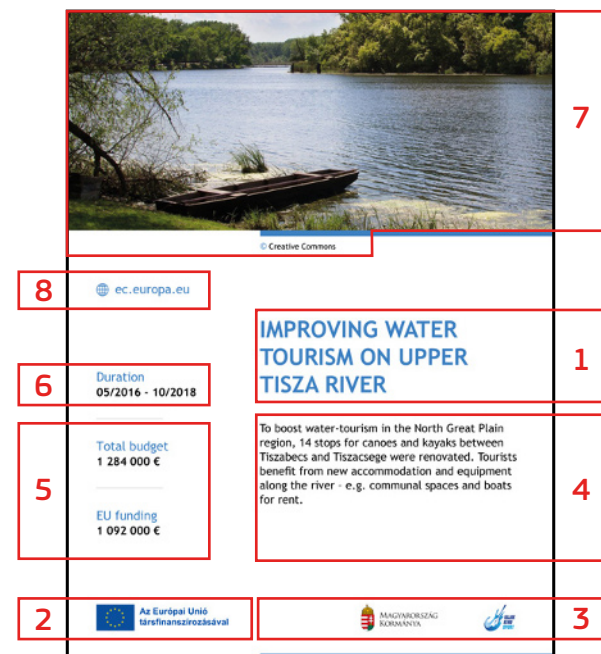
Dans ces modèles, l'emblème de l'UE doit être placé dans le coin inférieur gauche. La déclaration de financement devrait toujours être rédigée dans la langue locale. Les bénéficiaires peuvent choisir entre les déclarations de financement «Financé par l'Union européenne» et «Cofinancé par l'Union européenne».

AUTRES ÉLÉMENTS

3 Logo(s) du (des) partenaire(s)

Conformément au RDC, si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, ce dernier a au moins la même taille que le plus grand des autres logos.

Le modèle utilisé dans le générateur en ligne permet un maximum de trois logos supplémentaires. Il peut s'agir, par exemple, des logos de l'État membre ou de la région. Les champs supplémentaires pour les logos sont facultatifs, et il est recommandé d'ajouter uniquement le champ nécessaire.



4 Éléments visuels physiques

4 Description du projet

La description ne doit pas dépasser 400 caractères. Il est recommandé d'utiliser un langage clair et simple, et donc d'éviter les acronymes, le jargon et/ou les répétitions. Une bonne description de projet explique le ou les objectifs au public de manière pertinente et simple.

5 Contribution financière

Cette section se compose de deux champs d'information: «Budget total» et «Financement de l'UE». Le champ «Budget total» indique le budget global du projet, qui inclut à la fois le financement de l'UE et le financement public/privé. Le champ «Financement de l'UE» indique le montant du soutien de l'UE dans le budget total.

6 Durée

Le champ «Durée» indique la période d'exécution du projet. Il indique les mois et les années concernés.

7 Photo

Qualité d'image

La résolution sur un ordinateur est mesurée en pixels par pouce (PPI), et se convertit directement en points par pouce (DPI). Une image numérique d'une résolution de 300 PPI s'imprimera en 300 DPI. Une image peut sembler de qualité suffisante sur ordinateur, mais apparaître de faible résolution à l'impression. Une image numérique peut avoir un grand nombre de pixels (px), tout en ayant une faible résolution en DPI, ce qui a une incidence sur sa qualité à l'impression (une résolution de 72 DPI est considérée comme faible). Étant donné qu'ils sont souvent vus depuis une certaine distance, les grands panneaux d'affichage peuvent se permettre d'avoir une résolution en DPI plus faible, mais une résolution de 300 DPI devrait être l'objectif. La résolution d'une image ne devrait jamais être inférieure à 100 DPI, quelles que soient la taille du panneau d'affichage ou la distance depuis laquelle il sera vu.

Taille de l'image en fonction du format

3 000 x 4 000 mm - 5 906 x 2 661 px

2 000 x 2 000 mm - 1 921 x 7 874 px

Titulaire du droit d'auteur

N'oubliez pas d'indiquer le titulaire du droit d'auteur sur l'image.

8 Site internet

En indiquant un site internet, vous pouvez fournir de plus amples informations sur le projet. Le générateur en ligne crée automatiquement le code QR à partir du site internet. Veillez à ce que les informations figurant sur le site internet restent à jour à long terme.

4.1.1.2 À faire et à ne pas faire

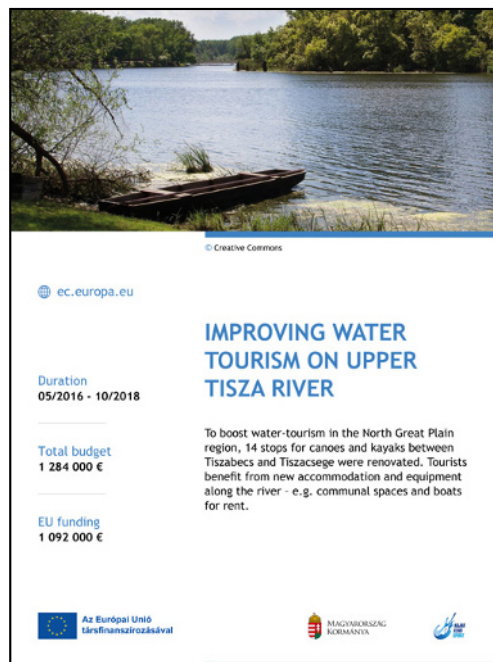
Placement des éléments

Le placement de l'ensemble des éléments devrait toujours être respecté. Tous les éléments du modèle ont été méticuleusement mesurés et placés sur la base d'un système de grille.

Il y a lieu de veiller à ce que le placement des éléments concernant la durée, le financement et le budget ne soit pas modifié, et à ce que le titre et le corps du texte soient alignés et justifiés à gauche. Il ne faut pas faire pivoter l'image puisqu'elle doit être alignée sur la ligne bleue située juste en dessous d'elle. Enfin, les logos devraient être séparés de manière claire, et leur taille ne peut dépasser celle de l'emblème de l'UE et de la déclaration de financement.

4 Éléments visuels physiques

À FAIRE



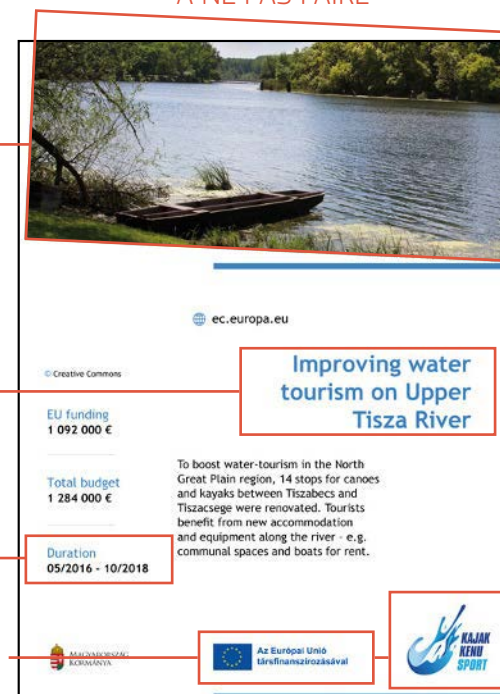
À NE PAS FAIRE

Faire pivoter les éléments

Changer la police ou la casse

Modifier le placement des éléments

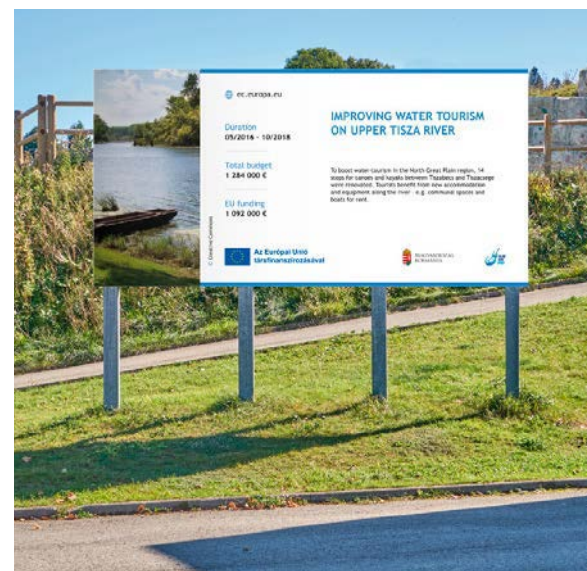
Modifier l'ordre ou la taille des logos



Placement et taille des panneaux d'affichage

Le RDC dispose que les plaques ou les panneaux d'affichage doivent être apposés publiquement. Il est vivement recommandé que les responsables des projets installent des panneaux d'affichage ou des plaques durables de grande taille sur le lieu de l'infrastructure ou de la construction, ou, si ce n'est pas possible, à proximité de ce lieu, de sorte qu'ils soient facilement visibles et accessibles au public.

4 Éléments visuels physiques



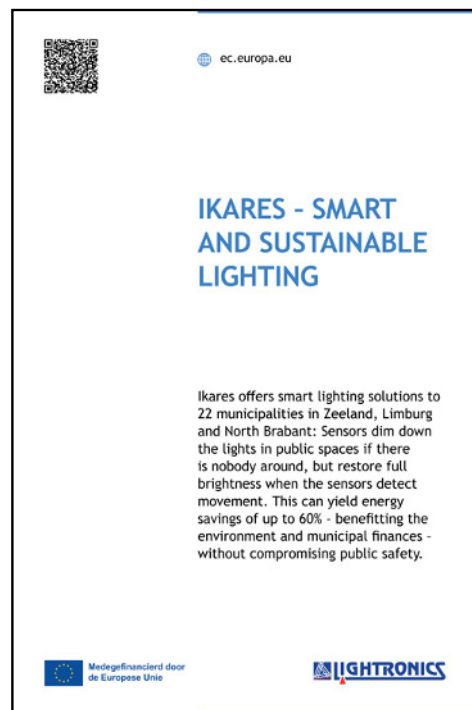
4.1.2 Modèles de plaques

Comme pour les modèles de panneaux d'affichage, les modèles de plaques utilisés dans le générateur en ligne fournissent des informations essentielles sur le projet afin de garantir la transparence.

Si l'opération comprend un investissement matériel ou l'achat d'équipements et que le coût total de l'opération dépasse les limites spécifiques aux différents Fonds indiquées à la page 10, une plaque doit être installée.

Les plaques devraient être placées à proximité du lieu d'exécution de l'opération, de sorte qu'elles soient facilement visibles par le public.

4 Éléments visuels physiques



4 Éléments visuels physiques

4.1.2.1 Éléments

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

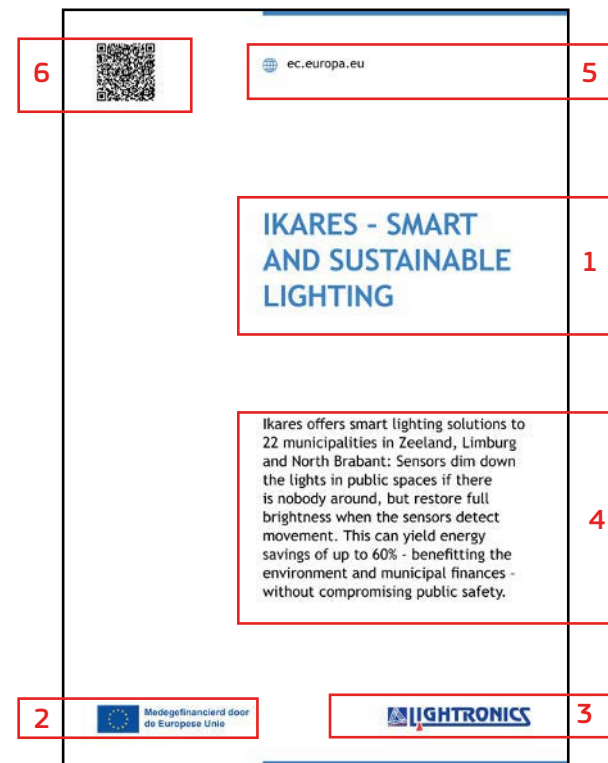
1 Titre

Le «titre» est le nom de l'opération ou son principal objectif. Il devrait être court et avoir du sens pour le public. Évitez autant que possible les acronymes ou le jargon qui ne peuvent être compris sans une connaissance du projet ou du domaine spécifique.

2 Emblème de l'UE et déclaration de financement

Dans ces modèles, l'emblème de l'UE doit être placé dans le coin inférieur gauche. La déclaration de financement devrait toujours être rédigée dans la langue locale.

Les bénéficiaires peuvent choisir entre les déclarations de financement «Financé par l'Union européenne» et «Cofinancé par l'Union européenne».



4 Éléments visuels physiques

AUTRES ÉLÉMENTS

3 Logo(s) du (des) partenaire(s)

Conformément au RDC, si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, ce dernier a au moins la même taille que le plus grand des autres logos.

Le modèle utilisé dans le générateur en ligne permet un maximum de trois logos supplémentaires. Il peut s'agir, par exemple, des logos de l'État membre ou de la région. Les champs supplémentaires pour les logos sont facultatifs, et il est recommandé d'ajouter uniquement les champs nécessaires.

4 Description du projet

La description ne doit pas dépasser 400 caractères. Il est recommandé d'utiliser un langage clair et simple, et donc d'éviter les acronymes, le jargon et/ou les répétitions. Une bonne description de projet explique le ou les objectifs au public de manière pertinente et simple.

5 Site internet

En indiquant le site internet, vous pouvez fournir de plus amples informations sur le projet. Veillez à ce que les informations figurant sur le site internet restent à jour à long terme.

6 Code QR

Le code QR est créé automatiquement par le générateur en ligne.

4.1.2.2 À faire et à ne pas faire

Placement des éléments

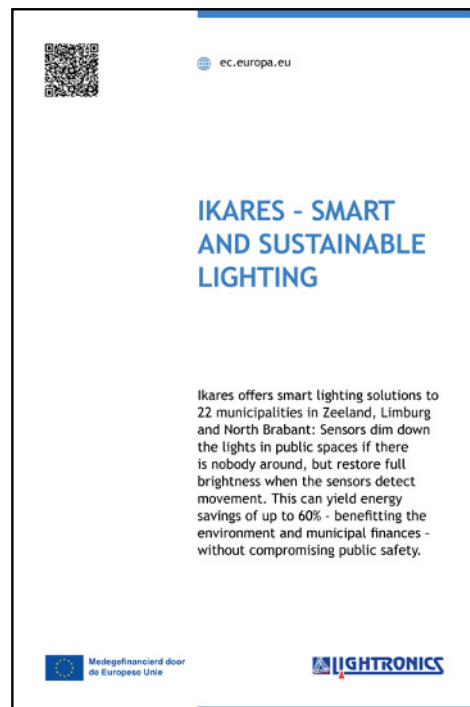
Différents facteurs ont été pris en compte pour le placement de chacun des éléments présents dans ce modèle. Par conséquent, il convient de n'en déplacer, faire pivoter ou inverser aucun d'entre eux.

Le texte doit rester aligné et justifié, et le titre doit être écrit en lettres capitales, comme dans l'exemple ci-dessous.

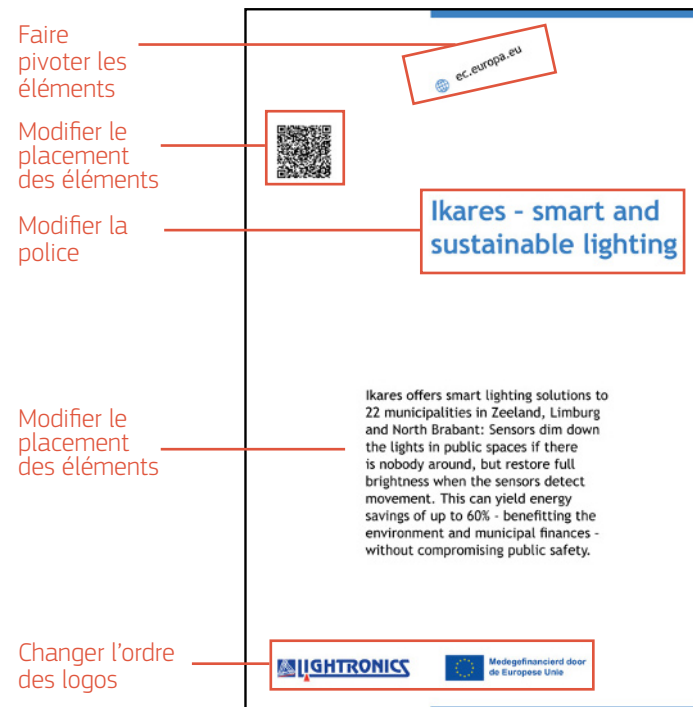
Enfin, l'ordre des logos doit toujours être respecté, et les logos des partenaires ne doivent pas être plus grands que l'emblème de l'UE ou la déclaration de financement.

4 Éléments visuels physiques

À FAIRE



À NE PAS FAIRE



4 Éléments visuels physiques

Placement et taille des plaques

Le RDC dispose que les plaques doivent être apposées publiquement. Il est vivement recommandé que les responsables des projets installent des plaques durables de grande taille sur le lieu de l'infrastructure ou de la construction, ou, si ce n'est pas possible, à proximité de ce lieu, de sorte qu'elles soient facilement visibles et accessibles au public.

Les autorités de gestion peuvent aider les bénéficiaires à choisir le format le plus approprié en leur offrant une flexibilité suffisante en ce qui concerne la taille et les matériaux à utiliser. Une difficulté fréquente consiste à respecter l'obligation de présenter du matériel d'information permanent dans le cadre de règles rigoureuses en matière de reconstruction historique. L'absence de restriction quant aux matériaux et une limitation minimale quant à la taille permettent d'aider les bénéficiaires et de réduire le besoin de conseils individuels pour ces derniers.



4 Éléments visuels physiques

4.2 Affichages imprimés ou électroniques

En vertu de l'article 50, paragraphe 1, point d), du RDC, les opérations qui ne relèvent pas des obligations en matière d'apposition de panneaux d'affichage ou de plaques sont tenues d'afficher publiquement au moins une affiche ou un affichage électronique de format A3 au minimum présentant des informations sur l'opération qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds.

Les modèles proposés ici conviennent aux affichages électroniques également. Toutefois, les affichages électroniques permettent l'utilisation de différents effets, voire d'animations, d'une manière plus créative et amusante qu'une affiche imprimée.

Les affichages imprimés ou électroniques sont apposés dès le début du projet.

4.2.1 Modèles d'affiches

Les modèles d'affiches ont la même finalité que les affiches sur panneaux d'affichage et sur plaques. Ils fournissent des informations essentielles sur le projet afin de garantir la transparence. Dans les modèles disponibles à partir du centre de téléchargement, l'utilisateur peut ajuster les informations fournies en fonction de son projet.

Les affiches doivent être apposées de manière à être entièrement visibles par le public.

4 Éléments visuels physiques



4 Éléments visuels physiques

4.2.1.1 Éléments

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX






1 Titre

Le «titre» est le nom de l'opération ou son principal objectif. Il devrait être court et avoir du sens pour le public. Évitez autant que possible les acronymes ou le jargon qui ne peuvent être compris sans une connaissance du projet ou du domaine spécifique.

2 Emblème de l'UE et déclaration de financement

Dans ces modèles, l'emblème de l'UE doit être placé dans le coin inférieur gauche. La déclaration de financement devrait toujours être rédigée dans la langue locale.

Les bénéficiaires peuvent choisir entre les déclarations de financement «Financé par l'Union européenne» et «Cofinancé par l'Union européenne».

		7
	© Tallinn University of Technology (TalTech)/Kristian Krüsser (2018) Responsible for publication:	10
9	 ec.europa.eu	8
6	Duration 01/2017 - 06/2019	1
5	Total budget 1 679 000 € EU funding 1 595 000 €	4
	FOSTERING HIGH-TECH MANUFACTURING IN ESTONIA	
	The Smart Industry Centre (SmartIC) supports the digital transformation of Estonian manufacturing. In the context of the project, Tallinn University of Technology and the University of Life Sciences in Tartu have joint forces to deliver practical results for the "Industry 4.0": New and more connected laboratories boost Estonia's global competitiveness, e.g. in the area of 3D printing	
2	 Koostöörahastus Euroopa Liit	3
	 	

4 Éléments visuels physiques

AUTRES ÉLÉMENTS

3 Logo(s) du (des) partenaire(s)

Conformément au RDC, si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, ce dernier a au moins la même taille que le plus grand des autres logos.

Le modèle utilisé dans le générateur en ligne permet un maximum de trois logos supplémentaires. Il peut s'agir, par exemple, des logos de l'État membre ou de la région. Les champs supplémentaires pour les logos sont facultatifs, et il est recommandé d'ajouter uniquement les champs nécessaires.

4 Description du projet

Une bonne description de projet en explique le ou les objectifs au public de manière pertinente et simple. Il est par conséquent recommandé d'utiliser un langage clair et simple qui évite le jargon. Les bénéficiaires peuvent également mettre en évidence le soutien apporté par les Fonds dans la description du projet.

Dans le générateur en ligne, le nombre maximal de caractères pour la description du projet est de 400 caractères, espaces comprises. En tout état de cause, il est recommandé de ne pas dépasser cette limite, étant donné que les personnes souhaitant en savoir davantage pourront trouver de plus amples informations sur le site internet du bénéficiaire, par exemple.

5 Contribution financière

Cette section se compose de deux champs d'information: «Budget total» et «Financement de l'UE». Le champ «Budget total» indique le budget global du projet, qui inclut à la fois le financement de l'UE et le financement public/privé. Le champ «Financement de l'UE» indique le montant du soutien de l'UE dans le budget total.

6 Durée

Le champ «Durée» indique la période d'exécution du projet. Il indique les mois et les années concernés.

4 Éléments visuels physiques

7 Photo

Qualité d'image

La résolution sur un ordinateur est mesurée en pixels par pouce (PPI), et se convertit directement en points par pouce (DPI). Une image numérique d'une résolution de 300 PPI s'imprimera en 300 DPI. Une image peut sembler de qualité suffisante sur ordinateur, mais apparaître de faible résolution à l'impression. Une image numérique peut avoir un grand nombre de pixels, tout en ayant une faible résolution en DPI, ce qui a une incidence sur sa qualité à l'impression (une résolution de 72 DPI est considérée comme faible).

Étant donné qu'elles sont souvent vues depuis une certaine distance, les grandes affiches peuvent se permettre d'avoir une résolution en DPI plus faible, mais une résolution de 300 DPI devrait être l'objectif. La résolution d'une image ne devrait jamais être inférieure à 100 DPI, quelles que soient la taille de l'affiche ou la distance depuis laquelle elle sera vue.

Taille de l'image en fonction du format

A3 — 3 508 × 1 624 px

A0 — 4 967 × 2 304 px

Titulaire du droit d'auteur

N'oubliez pas d'indiquer le titulaire du droit d'auteur sur l'image.

8 Site internet

En indiquant le site internet, vous pouvez fournir de plus amples informations sur le projet. Veillez à ce que les informations figurant sur le site internet restent à jour à long terme.

9 Code QR

Le code QR est créé automatiquement par le générateur en ligne.

10 Responsable de la publication

La notion de «responsable de la publication» figure dans la législation de certains États membres. Elle fait référence à l'entité responsable du panneau d'affichage ou de l'affiche spécifique (très probablement le bénéficiaire du projet).

4.2.1.2 À faire et à ne pas faire

Placement des éléments

Les modèles d'affiches utilisent l'espace disponible de manière optimale. Tous les éléments sont disposés selon une hiérarchie visuelle, qui facilite la visibilité du contenu pour le lecteur. Il convient donc de noter qu'aucun élément ne doit être placé ailleurs. En outre, il y a lieu de ne pas faire pivoter, reproduire ou inverser les éléments.

Il ne faut pas faire pivoter l'image, qui doit être alignée sur la ligne bleue située juste en dessous d'elle. Il convient de n'utiliser aucune autre police ni couleur que celles présentes. Le texte doit rester aligné à gauche et justifié, et le titre doit être écrit en lettres capitales. Enfin, aucun logo ne doit dépasser la taille de l'emblème de l'UE et de la déclaration de financement, et les logos devraient être séparés de manière claire.

4 Éléments visuels physiques

À FAIRE



À NE PAS FAIRE

Faire pivoter les éléments

Modifier la police

Modifier le placement des éléments

Modifier l'ordre ou la taille des logos



4 Éléments visuels physiques

Placement et taille des affiches et des affichages électroniques

Le RDC dispose que les affiches ou les affichages électroniques de format équivalent (A3 au minimum) seront apposés en un lieu bien visible du public. Cela signifie, par exemple, les afficher de manière visible à l'entrée du site.

Étant donné que la production d'affiches est peu coûteuse, afin d'assurer la visibilité de ces dernières, les bénéficiaires peuvent envisager d'en placer quelques-unes sur le site du projet, en particulier si les projets sont réalisés à différents endroits. Toutefois, l'objectif n'est pas une surproduction d'affiches. Il est également considéré comme une bonne pratique de renouveler les affiches lorsqu'elles sont usées. Il s'agit aussi d'une occasion de fournir des informations actualisées sur le projet.



4.3 Vignettes

Les vignettes sont des éléments facultatifs destinés à améliorer la visibilité du soutien de l'UE. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une exigence réglementaire, les vignettes ne peuvent remplacer les panneaux d'affichage, les plaques ou les affiches. Toutefois, leur utilisation intelligente peut considérablement contribuer aux efforts de communication en montrant concrètement les objets qui ont été financés par l'UE. Elles offrent également davantage de souplesse et peuvent être placées sans effort en plusieurs endroits.

Des vignettes ont été créées dans toutes les langues de l'UE pour la déclaration de cofinancement. Les couleurs du ruban inférieur correspondent aux couleurs officielles des objectifs stratégiques pour la période 2021-2027. Ces couleurs figurent à la page 59.

Les vignettes peuvent être téléchargées à partir du centre de téléchargement. Lors de l'impression, n'oubliez pas de prendre en considération l'emplacement de la vignette pour définir la qualité et la solidité appropriées ainsi que la face adhésive (avant ou arrière).

4 Éléments visuels physiques



4 Éléments visuels physiques

Les vignettes sont des éléments à la fois pratiques et polyvalents permettant d'améliorer la visibilité des projets. Alors que les panneaux d'affichage, les plaques et, dans une certaine mesure, même les affiches sont souvent apposés en un seul endroit, les vignettes peuvent être placées sur différents éléments ou sites soutenus par le projet.





Exigences
concernant Interreg
et NextGenerationEU

Interreg

L'article 36 du règlement relatif à la coopération territoriale européenne [règlement (UE) 2021/1059] dispose que le terme «Interreg» doit figurer à proximité de l'emblème de l'UE. Interact a créé des déclarations de financement qui peuvent être utilisées par les programmes Interreg et leurs bénéficiaires. Le dessin s'appuie sur l'emblème d'Interreg déjà bien établi, tout en respectant la zone de protection de l'emblème de l'UE.

Les déclarations de financement spécifiques à Interreg sont disponibles dans toutes les couleurs sur le [site web Interact](#).

5 Exigences concernant Interreg et NextGenerationEU

Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne



NextGenerationEU

Conformément au règlement spécifique relatif à la facilité pour la reprise et la résilience [règlement (UE) 2021/241], les bénéficiaires sont tenus de compléter la déclaration de financement «Financé par l'Union européenne» par «NextGenerationEU».

La déclaration de financement spécifique pour NextGenerationEU est disponible dans toutes les langues et couleurs à partir du [centre de téléchargement](#). En outre, le générateur en ligne prévoit la possibilité de créer des panneaux d'affichage, des plaques et des affiches avec la déclaration de financement spécifique pour NextGenerationEU pour les bénéficiaires de la facilité pour la reprise et la résilience.

5 Exigences concernant Interreg et NextGenerationEU



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU





Éléments visuels pour la communication en ligne

6 Éléments visuels pour la communication en ligne

Les sites internet et les médias sociaux sont très probablement les principaux canaux d'information sur les projets que les bénéficiaires utilisent pour les publics cibles spécifiques ainsi que pour le «grand public». Conformément à l'article 50, paragraphe 1, point a), du RDC, les bénéficiaires sont tenus de fournir une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien, sur le site internet officiel du bénéficiaire et les sites de médias sociaux. La description doit inclure des informations sur la finalité et les résultats de l'opération, et mettre en lumière le soutien financier de l'Union.

Les principes de visibilité et d'utilisation de l'emblème de l'UE sont similaires d'une plateforme à l'autre. Pour indiquer le soutien de l'Union, les bénéficiaires sont invités à utiliser l'emblème de l'UE et la déclaration de financement correspondante de manière bien visible sur les sites internet et sur les visuels.

Voir les conseils et astuces sur la manière de structurer un site internet et d'utiliser au mieux les médias sociaux dans la brochure [«Communiquer sur la politique de cohésion»](#).

6.1 Sites internet

Conformément à l'annexe IX du RDC, l'emblème de l'UE doit figurer de manière bien visible sur les sites internet et les médias sociaux.

À cette fin, les bénéficiaires sont encouragés à prendre en considération les différents éléments décrits à l'annexe IX: la taille de l'emblème de l'UE par rapport à d'autres logos éventuels, en réservant un espace suffisant pour l'emblème et la déclaration de financement.

Il est considéré comme une bonne pratique de faire figurer l'emblème de l'UE et la référence aux Fonds dans la zone d'affichage des dispositifs numériques, sans que l'utilisateur doive faire défiler la page.

6 Éléments visuels pour la communication en ligne

6.2 Médias sociaux

Il est possible de mettre en évidence le soutien de l'UE sur les médias sociaux de nombreuses manières différentes. Les visuels, y compris les vidéos, devraient porter l'emblème de l'UE et la déclaration de financement, et les informations sur le soutien de l'UE peuvent également être fournies dans la description du profil ou les différentes publications.

Voir la page 19 pour savoir comment intégrer au mieux l'emblème de l'UE et la déclaration de financement dans des images.

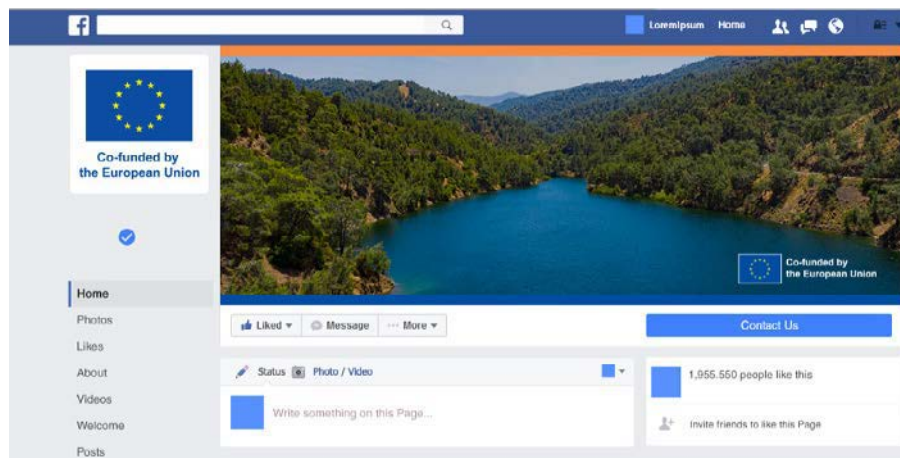
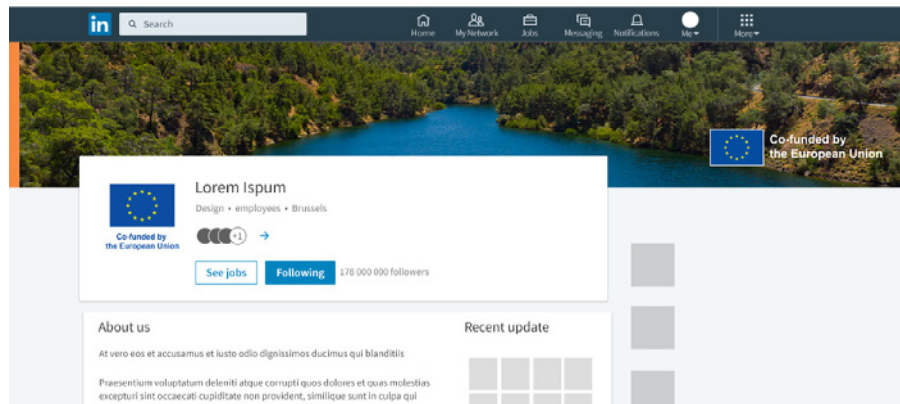
6.2.1 Visibilité dans le cadre des profils sur les médias sociaux

En ce qui concerne les profils sur les médias sociaux, l'emblème de l'UE et la déclaration de financement peuvent être apposés sur le profil ou les bannières, à condition que la plateforme de médias sociaux prévoit la possibilité d'une bannière.

La bannière offre davantage d'espace pour intégrer l'emblème et la déclaration de financement et peut donc être recommandée. Dans les deux cas, le bénéficiaire doit ajouter les éléments de la marque sur les images de telle sorte qu'ils restent complets même si la plateforme rogne l'image.

N'oubliez pas non plus de mentionner le soutien de l'UE dans la description du profil.

Exemples

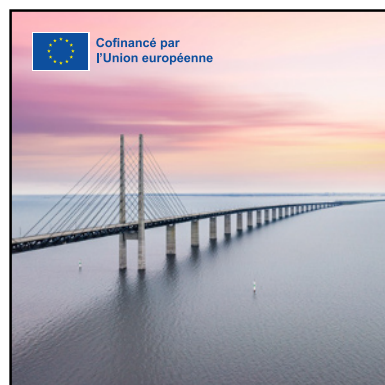


6 Éléments visuels pour la communication en ligne

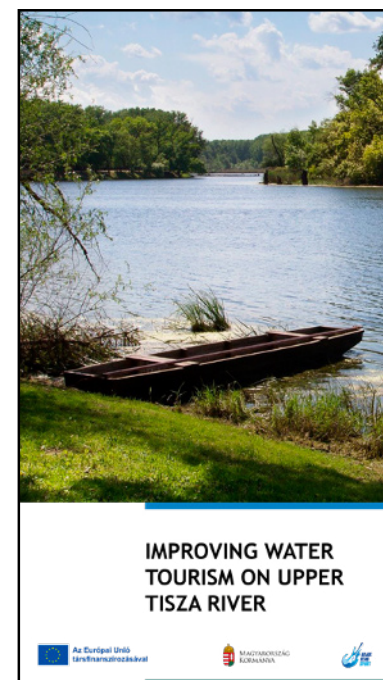
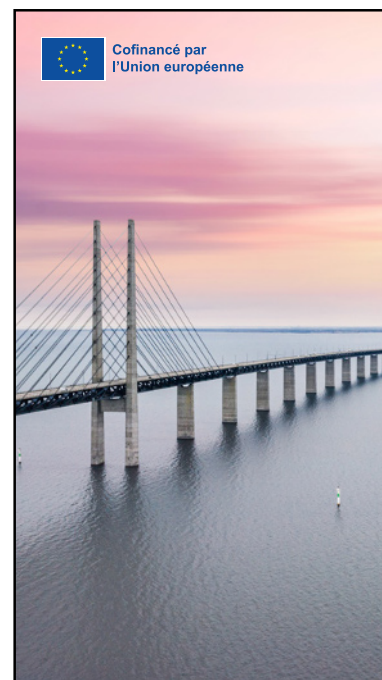
6.2.2 Publications sur les médias sociaux

Lorsque le bénéficiaire poste une publication concernant le projet sur ses réseaux de médias sociaux, il est recommandé que la publication mentionne le soutien de l'UE, à l'aide des éléments visuels de la marque et/ou par la mention du soutien dans le texte. Le bénéficiaire peut varier ces approches d'une publication à l'autre.

6 Éléments visuels pour la communication en ligne



Format 1:1 (publication Instagram
ou Facebook)



Format 1 080 × 1 920 (story Instagram ou Facebook)



Événements
et articles
promotionnels

7 Événements et articles promotionnels

Articles promotionnels

Mieux faire connaître le programme ou le projet est la principale raison motivant l'achat d'articles promotionnels. Ces articles peuvent être utilisés comme cadeaux lors d'événements, de conférences, d'expositions, ou dans le cadre d'autres campagnes de sensibilisation. Ces matériels de communication devraient également arborer l'emblème de l'UE et la déclaration de financement.



Les articles présentés ci-dessus ne sont qu'un exemple de ce à quoi peuvent ressembler des articles promotionnels, et ils ne sont pas proposés par l'Union européenne.



7 Événements et articles promotionnels

À prendre en considération:

Lors de la production d'articles publics et promotionnels tels que ceux mentionnés ci-dessus, il convient de réfléchir à leur incidence environnementale, sociale et économique et de privilégier:

- ✓ les articles qui sont nécessaires et à haute valeur d'utilisation;
- ✓ les produits et sites de production européens et locaux;
- ✓ les matériaux durables et respectueux de l'environnement;
- ✓ les articles et conceptions durables et réutilisables. Il convient également d'éviter l'usage unique: par exemple, dans les bannières, éviter les dates et rester général.



Typographie et iconographie

8 Typographie et iconographie

8.1 Typographie du modèle

Trebuchet

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss
Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz Àà Ââ Éé Èè Êê Ëë Îî Ĭî Ôô Ùù Ûû Çç

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Trebuchet est la principale police de caractères utilisée dans tous les modèles (panneaux d'affichage, plaques et affiches). Les titres, les sous-titres, les rubriques et le corps du texte utilisent tous la police Trebuchet.

Arial

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss
Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz Àà Ââ Éé Èè Êê Ëë Îî Ĭî Ôô Ùù Ûû Çç

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Selon les lignes directrices, la déclaration de financement utilise toutefois la police Arial.

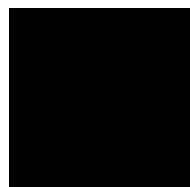
8 Typographie et iconographie

8.2 Couleurs

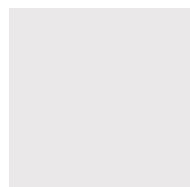
Les modèles sont basés sur trois couleurs: le bleu, le noir et le gris. Le bleu est la couleur utilisée pour les lignes, qui accentuent l'image utilisée et le contenu du modèle en général. Les informations spécifiques au projet, à l'exception du titre, sont écrites en noir. Enfin, le gris est utilisé lorsqu'aucune image n'est ajoutée dans le modèle. Il convient toutefois de noter qu'il est vivement recommandé d'ajouter une image au modèle.



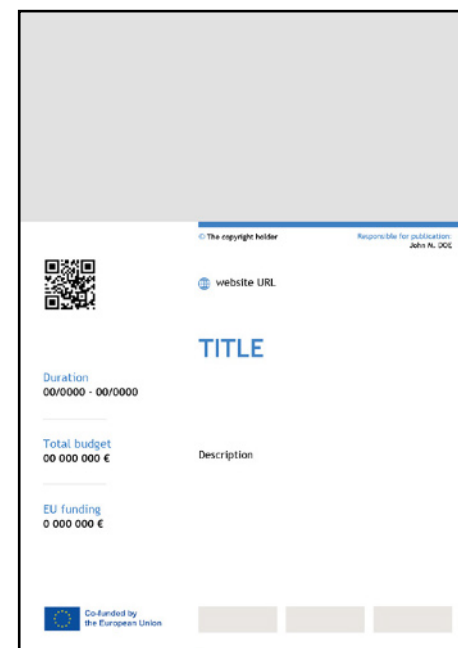
R 63 G 129 B 195
C 76 M 43 Y 0 K 0
#3f81c3



R 0 G 0 B 0
C 0 M 0 Y 0 K 100
#000000



R 225 G 225 B 225
C 10 M 8 Y 8 K 0
#e1e1e1



8.3 Icônes politiques

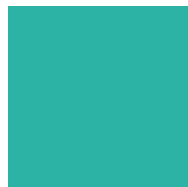
Chaque objectif de la politique de cohésion est associé à une icône spécifique et à une couleur.

Les autorités de gestion sont invitées à les utiliser lorsqu'elles communiquent sur un objectif stratégique spécifique.

Les bénéficiaires peuvent également les utiliser dans leur communication pour souligner l'objectif auquel leur projet contribue. Par exemple, les bénéficiaires peuvent choisir la couleur correspondante pour les vignettes qu'ils appliquent.

8 Typographie et iconographie

Une Europe plus intelligente



Une Europe plus verte et sans émissions de carbone



Une Europe connectée



Une Europe sociale



Une Europe plus proche des citoyens



8 Typographie et iconographie

Lorsque les autorités de gestion souhaitent communiquer sur un objectif stratégique spécifique lié au programme Interreg, elles peuvent utiliser les icônes suivantes:

Une Europe plus sûre



Une meilleure gouvernance de la coopération



Liste des photographies

Chapitres

Page de couverture: Northwest multimodal transport hub (pôle de transport multimodal du Nord-Ouest) — Le pôle offre une capacité ferroviaire accrue et affiche un solide équilibre de services en matière de cyclisme, de transports publics et de déplacements actifs dans la région. Royaume-Uni et Irlande. © Northwest multimodal transport hub.

Page 3: Réhabilitation et restauration du complexe muséal Santa Maria della Scala — L'un des premiers hôpitaux d'Europe a été transformé en musée avec le soutien financier de l'UE. Sienne, Italie. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Comune di Siena.

Page 5: Projet d'extension du métro de Sofia, station de l'aéroport de Sofia — Le projet a relié la capitale à l'aéroport avec le soutien de l'UE. Sofia, Bulgarie. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2019. © Conseil des ministres de la République de Bulgarie. Photographie: Plamen Andreev.

Page 8: Nouveau voisinage — Le projet fournit des informations sur des logements abordables et la conception d'espaces de vie axés sur le bien commun, organisés sur une base coopérative. Vorarlberg, Autriche. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Regionalentwicklung Vorarlberg eGen.

Pages 15 et 54: Une tour d'observation innovante avec un parcours naturel et éducatif entre les cimes des arbres; construction d'une infrastructure touristique et de loisirs ouverte toute l'année à Krynica-Zdrój — Tour d'observation avec un parcours naturel et éducatif entre les cimes des arbres de la chaîne de montagnes Beskid Sadecki, construits avec le soutien financier de l'UE. Krynica-Zdrój, Pologne. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. Bénéficiaire: Słotwiny Arena Sp. z o. o. © Michał Skowronek.

Page 23: LIFE ADAPTATE — Projet visant à renforcer l'engagement des municipalités européennes en élaborant des plans d'adaptation locaux définissant une approche globale de la lutte contre le changement climatique. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Municipalité de Mertola.

Page 45: Sistema per chirurgia robotica, financé par le POR Sardegna, Fonds européen de développement régional — Grâce à ce projet, les hôpitaux sardes ont été équipés de nouveaux systèmes chirurgicaux qui aident les médecins à réaliser des interventions chirurgicales d'une manière permettant aux patients de se rétablir plus rapidement. Sardaigne, Italie. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Nicola Belillo.

Page 48: Qualificar o espaço público entre o plano edificado e o plano de água da baía do Seixal — Le projet a réhabilité l'espace public dans la baie de Seixal. Seixal, Portugal. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Município do Seixal.

Liste des photographies

Page 53: Restauration du couvent de Santa Cruz do Buçaco — Ce bâtiment vieux de 392 ans, situé dans la forêt nationale de Buçaco, et qui était le seul bâtiment abandonné de l'ordre des Carmes déchaux au Portugal, a été restauré au cours du projet. Mealhada, Portugal. Photo faisant partie des photos gagnantes du concours de photos EUinmyregion 2020. © Municipalité de Mealhada.

Page 56: Intégration de l'impression 3D métallique — Le projet a soutenu l'essor de l'impression 3D de pièces métalliques dans le contexte des petites et moyennes entreprises. Projet faisant partie des lauréats du prix REGIOSTARS 2021. Flandre, Belgique © Sirris.

Maquettes

Pages 26, 27, 29, 30, 52:

Amélioration du tourisme aquatique sur la Tisza supérieure, Hongrie

© Creative Commons.

Pages 37, 38, 41, 42:

Encourager l'industrie manufacturière de haute technologie en Estonie

© Université technologique de Tallinn (TalTech)/Kristian Kruuser (2018).

Page 54:

Une tour d'observation innovante avec un parcours naturel et éducatif entre les cimes des arbres; construction d'une infrastructure touristique et de loisirs ouverte toute l'année à Krynica-Zdrój

© Michał Skowronek.

Des illustrations ont été créées avec des images issues de Shutterstock.com.

Page 19: Denis Belitsky, James Teohart, Temo Sukhitashvili.

Page 30: ArtOfPhotos, MeloDPhoto.

Page 35: Popovphoto, macondo.

Page 42: ImageFlow.

Page 44: Maria Sbytova.

Page 51: Sabina Berezina.

Page 52: Ingus Krukltis, findus27.

Page 54: Dima Moroz.

Page 55: Temo Sukhitashvili, Lalandrew.

Aux pages 44 et 54, des images issues de Graphicburger ont également été utilisées.



Office des publications
de l'Union européenne